

forum 4
BODLANMÉ
Matinik
16 au 18 juin 2015
Palais des Congrès de Madiana



Faire de notre littoral et de la mer des espaces de réconciliation durable

Quel contenu pour le Document
stratégique de Bassin?

La SNML : document cadre

- Prévues par les articles L 219-1 et suivants du code de l'environnement, la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) constitue **un document stratégique de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral, à l'exception de celles qui ont pour unique objet la défense ou la sécurité nationale.**

Elle comprend six grands thèmes énumérés dans l'article R.219-1-1 du code de l'environnement :

- la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques, ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine,
- la prévention des risques et la gestion du trait de côte,
- la connaissance, la recherche et l'innovation, ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer,
- le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales, et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques,
- la participation de la France à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques internationales et européennes intégrées pour la protection et la valorisation des espaces et activités maritimes,
- la gouvernance associée à cette stratégie, les moyens de sa mise en œuvre et les modalités de son suivi et de son évaluation.

du bassin Antilles et/ou de la Martinique

Le document stratégique de bassin maritime précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard de ses enjeux économiques, sociaux et écologiques propres. (vision donc une destination à moyen et long terme)

Le DSB tout comme la SNML est révisée.

- ⇒ Une évaluation de sa mise en œuvre
- ⇒ Des indicateurs de suivi et de progression dans l'atteinte des objectifs
- ⇒ Des plans d'actions pour la mettre en œuvre
 - ⇒ *Fédération et intégration des actions déjà conduites dans la perspective des objectifs à atteindre*

Le décret de 2014 précise que les seuls thèmes traités

- la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques, ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine,
- la prévention des risques et la gestion du trait de côte,
- la connaissance, la recherche et l'innovation, ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer,
- le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales, et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques.
- Quid du volet international??

Des enjeux et des objectifs à l'échelle du bassin avec un volet territorialisé qui sera lié à des enjeux spécifiques (quoi et non sur le comment (gouvernance))

une union des enjeux et des objectifs pour être plus forts car cohérents et fédérateur des enjeux voire des moyens? (cf Livre bleu de l'Océan indien)

une gouvernance à l'échelle de la région ou de collectivité unique via les outils actuels (SAR ou SMVM)

=> Nécessité de l'installation du CMU (octobre 2015)

La protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques, ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine

La protection induit la définition d'un état écologique et de son suivi

- Suivi au titre de la DCE et la Directive baignade
- Démarche des AMP (objectifs inventaire – évaluation initiale)
- Indicateur de suivi (Ifreco – AMP – CAR SPAW)

Des actions pour la réduction des pollutions notamment telluriques (axe fort sur l'assainissement)

Sargasses :

- Communication – information sensibilisation
- Maîtrise et gestion du risque
 - *Anticipation suivi et surveillance*
- Recherche et développement
 - *Innovation – viabilité économique – valorisation mais maîtrise des risques*

Lutte contre les espèces invasives (Poisson lion, ...)

Définition d'un réseau d'AMP mais aussi de zones naturelles littorales

- Compatibilité des enjeux de protection et de développement
- Attention la classification notamment vis à vis du sanctuaire mammifères marins AGOA (statut)
- Cohérence des objectifs et complémentarité des outils

=> Déclinaison à l'échelle du bassin de la stratégie des AMP et de la SNB

Compatibilité des usages et enjeux environnementaux

Prévention des risques et gestion du trait de

côte

Appréciation des risques notamment submersion marine (surcôte et évolution du niveau moyen des mers)

Observation – modélisation

Anticipation liée au changement climatique

Évaluation des impacts en matière d'aménagement urbain voire de protection

- Stratégie de recul?

Erosion côtier mais aussi torrentielle

Rôle essentiel des écosystèmes (mangroves et récif)

Une réponse territorialisée de la stratégie sur la gestion du trait de côte

Connaissance, recherche , formation éducation

Connaissance

- Base de connaissance et partage à la fois à la définition et à l'aide à la décision et à la concertation
- Extension à l'évaluation – tableau de bord (indicateurs pour tous)
- Recollement des informations
 - *Portail de la mer et du littoral à l'échelle des Antilles*
 - *Appui sur les opérateurs publics nationaux des territoires*
- Observatoires de la mer et du littoral (fédération des opérateurs)

Recherche et innovation

- Recherche mais aussi innovation en soutien pour le développement économique
 - *Sargasses*
- Fédération des acteurs Pôles de compétitivité

Formation

- Diversification
- Gestion des usages - protection
- Métiers du futur de la mer et du littoral

Education

- Sensibilisation aux enjeux de la mer
- Développement durable

Le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales, et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques

Tourisme

- Balnéaire, Littoral, croisière, valorisation du patrimoine culturel et naturel, écotourisme

Pêche et élevages marins

Dont Aquaculture - pescatourisme

Plaisance

Énergies marines renouvelables

- Pompe à chaleur à eau de mer
- Énergie thermique des mers
- Éolien flottant?

Ingénierie environnementale?

Transport maritime

Transport maritime urbain (cabotage)

Gestion des espaces portuaires

Comment faire?

Une analyse des enjeux environnementaux, sociaux et potentiels du bassin des activités actuelles et futures

- le **potentiel « patrimonial »** : patrimoine naturel (environnement marin et littoral, paysages...) et patrimoine et culturel (patrimoine matériel et immatériel, savoir-faire ou traditions...) ;
- le « **potentiel maritime urbain** », c'est-à-dire la capacité du territoire à construire des synergies entre mer et zones urbanisées, et dans le cas présent un lien entre les enjeux de la partie terrestre du SCOT et ceux de sa partie maritime;
- le **potentiel technique**, lié aux capacités techniques et industrielles maritimes du territoire (savoir-faire, infrastructures..), évaluées selon leur potentiel de contribution à la valorisation des potentiels maritimes du territoire ;
- le **potentiel humain**, lié aux compétences et savoirs maritimes dont dispose le territoire au-delà des seuls potentiels techniques déjà valorisés

Une analyse de chaque potentiel au regard de sa connaissance, de son importance et de son potentiel de valorisation complémentaire pour le territoire donc au profit de la communauté

Une nécessaire concertation avec tous les acteurs de la mer et du littoral autour du (CMU mais à voir aussi à l'échelle de la Martinique (commission géographique)

Large consultation - information adaptée pour une appropriation par tous

- ⇒ **Une planification stratégiques multi-usages (compatibilité des usages) sur le DPM mais aussi sur la ZEE**
- ⇒ **Cohérence et compatibilité des enjeux**
- ⇒ **Évaluation environnementale stratégique de la planification**

Relations avec les outils réglementaires existants

Art L219- 4 code env

«Les **plans, programmes et schémas applicables** dans le périmètre d'une façade maritime, **les projets situés et les autorisations délivrées** dans ce périmètre ainsi que les actes administratifs pris pour la gestion de l'espace marin sont **compatibles avec les objectifs et mesures du document stratégique de façade.**

Lorsqu'ils sont **susceptibles** d'avoir des **incidences significatives** dans le périmètre d'une façade maritime, **les plans, programmes, schémas applicables aux espaces terrestres**, les projets situés et les autorisations délivrées sur ces espaces **prennent en compte les objectifs et mesures du document stratégique de façade.**

⇒ SAR, SCOT avec volet mer, plan de gestion du PNM, ...

Une analyse des activités maritimes et littorales et des relations avec le territoire (SWOT)

- pour les activités actuelles, au regard des potentiels et de leur évolution tendancielle (politico- technico-économique) ;
- pour les activités futures éventuelles, au regard des potentiels qu'elles pourraient valoriser par ou pour le territoire;
- mais surtout, pour toutes les activités, à travers le prisme du territoire : au-delà des ressources marines et de l'espace, qu'est-ce que l'activité reçoit du territoire, que lui apporte-t-elle ?

Merci de votre attention



littocéan.fr



strategies-marines.fr

frederick.herpers@strategies-marines.fr

